



## Éditorial

### Les 100 premiers jours



Voilà plus de cent jours que le nouveau Conseil communal est entré en fonction. C'est l'occasion de faire un point de situation en tant que président de l'Exécutif.

Assumer la présidence du Conseil communal, c'est en premier lieu diriger les séances, donner la parole, connaître l'avis de chacun et au final, résumer les décisions prises. C'est aussi signer une correspondance assez abondante, notamment dans le domaine de l'urbanisme. Enfin, c'est représenter la Commune et son Exécutif lors d'événements particuliers. Cela a été le cas pour la Fête du 1<sup>er</sup> août, Fête la Terre, l'accueil des nouveaux habitants et citoyens entre autres.

Depuis fin août, la co-présidence de l'Association des communes neuchâtelaises est assurée par deux représentants des communes de Val-de-Travers et Val-de-Ruz. Pour cette dernière, c'est une chance de pouvoir accéder plus directement à tous les dossiers cantonaux. C'est aussi un défi au niveau du temps consacré à des affaires extérieures à la Commune, mais pouvant l'impacter. Val-de-Ruz a eu l'habitude de s'occuper essentiellement de ses propres affaires. Après plus de 10 ans d'existence, le temps est venu de la faire rayonner au-delà de ses frontières, que ce soit au niveau cantonal ou vers le Jura bernois (Parc Chasseral par exemple).

La rédaction du plan de législature représente un travail important. Il traduit la vision stratégique du Conseil communal pour les quatre prochaines années au moins. Il est en cours d'élaboration et sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil général. Si les grands axes que sont l'énergie, l'emploi et les mobilités ne sont pas contestés, l'on sent qu'un nouvel axe prend désormais de l'ampleur dans notre région: les questions de cohésion sociale. Les besoins peuvent être sans limites, mais les moyens le sont; il s'agira de trouver le bon équilibre. À cela s'ajoute le travail quotidien et la préparation de nombreux rapports à l'attention du Législatif pour ces prochaines séances.

De ces premiers mois, je retiens l'excellente entente entre les membres de l'Exécutif communal, la volonté de ce dernier de valoriser tous ceux qui s'investissent pour le bien commun et la détermination que chacun trouve la bonne place dans l'organisation communale.

Daniel Geiser  
président du Conseil communal

## Journées des aînés

Record battu pour cette nouvelle édition des journées champêtres dédiées aux aînés de la commune, qui se sont déroulées les 2 et 3 octobre dernier à La Rebatte à Chézard-Saint-Martin. 690 inscriptions étaient réparties sur les deux jours. La journée du 2 octobre affichait «complet» bien avant la fin du délai d'inscription, du jamais vu!

Accueillis par les conseillers communaux, les convives ont, par la suite, pu apprécier le discours de bienvenue de la nouvelle cheffe de dicastère, Anouk Arbona, responsable de la prévoyance sociale.

Le groupe «Apéro» des Dames paysannes du Val-de-Ruz a, une fois de plus, mis la barre très haut avec un repas finement élaboré et composé de produits régionaux uniquement. Pour assurer le service, l'équipe organisatrice a eu la chance de pouvoir compter sur de nombreux employés communaux, issus de différents services.

Les «Nach't Vagabunden», fort appréciés, ont cette année encore animé l'après-midi en musique. Les fidèles danseurs étaient également au rendez-vous. Une ambiance chaleureuse de partage a régné lors de ces deux journées.

Les sourires, les remerciements en direct, les témoignages de gratitude ainsi que les nombreux courriers et courriels reçus à l'issue de ces deux journées ont sincèrement touché le cœur des organisateurs qui ne peuvent que se réjouir du succès rencontré lors de cette édition et qui songent d'ores et déjà à la prochaine, en 2025.



## Recrutement 2024 au SDI VdR

Une séance d'information concernant le processus d'incorporation au sein du Service de défense incendie du Val-de-Ruz (SDI VdR) aura lieu le **jeudi 7 novembre 2024 à 19h30**, au hangar du feu, chemin du Ruz Chasseran à Dombresson. Elle concerne les personnes de 18 ans et plus.

Au cours de cette soirée, l'information portera sur l'organisation et les buts du SDI VdR. De plus, les tâches et obligations, la formation et les différents aspects de l'incorporation seront exposés. De nombreuses informations utiles se trouvent sur le site [www.118-info.ch](http://www.118-info.ch).

L'incorporation se réalisera selon les besoins afin de maintenir l'effectif nécessaire au fonctionnement du SDI VdR. Chaque intéressé est le bienvenu, sans oublier que nul ne peut exiger son incorporation dans le corps des sapeurs-pompiers.

## Votations

Le **dimanche 24 novembre 2024** se déroulera une votation fédérale portant sur les quatre objets suivants:

1. l'arrêté fédéral du 29 septembre 2023 sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales;
2. la modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail: sous-location);
3. la modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail: résiliation pour besoin propre);
4. la modification du 22 décembre 2023 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (financement uniforme des prestations);

et une votation cantonale portant sur le décret du 28 mai 2024 modifiant la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE) «Pour un droit à l'intégrité numérique et la protection d'un droit à une vie hors ligne».

Les possibilités offertes au citoyen pour l'exercice du droit de vote sont:

- jusqu'à jeudi 21 novembre, heure de fermeture du bureau postal ou levée de boîte aux lettres, par correspondance en courrier A;
- jusqu'à dimanche 24 novembre, à 10h00, en déposant l'enveloppe à Cernier, rue de l'Épervier 6, dans l'urne communale située sous la marquise, relevée régulièrement;
- dimanche 24 novembre, de 10h00 à midi, en personne au bureau de vote à Cernier, rue de l'Épervier 6;
- dimanche 24 novembre, jusqu'à 11h00, au domicile sur demande préalable, pour les personnes malades ou handicapées.

Le contrôle des habitants renseigne volontiers au 032 886 56 23 ou à [cdh.val-de-ruz@ne.ch](mailto:cdh.val-de-ruz@ne.ch).

## Mesures hivernales

Pendant la période hivernale, soit du **1<sup>er</sup> novembre au 31 mars** de chaque année, il est interdit de se garer dans les rues, sur les trottoirs et places communales de l'ensemble des localités de la commune, de 23h00 à 07h00, afin de permettre le déneigement des chaussées.

La liste des endroits où stationner les véhicules, de 18h00 à 07h00, est disponible sur le site internet communal.

En cas de non-respect des interdictions de stationnement nocturne qui entraîne une impossibilité pour les engins de déneigement de passer, les rues ne sont pas déneigées et les contrevenants s'exposent à une amende.

## Découverte du mois

Construite vers 1866, la Lessiverie marque la limite entre Chézard et Saint-Martin, à la Grand'Rue 39. Son architecture remarquable la place dans la première catégorie du recensement architectural cantonal.

Sous un toit en demi-croupe, la buanderie présente deux grandes portes, protégées par des coupe-vents. Elles s'ouvrent sur les chambres à lessive, éclairées par des fenêtres latérales.

Des traces de l'activité ancienne sont encore visibles: un bassin avec un dégueuloir, un dallage avec des rigoles d'écoulement taillées dans la masse ainsi que les emplacements du foyer et du manteau de cheminée.

Sources: Maurice Evard et RACN



La Lessiverie, Chézard-Saint-Martin  
(photo: Fabien Gehret)

## Parcelles agricoles à louer

### Cadastre du Pâquier

Bien-fonds n° 575 (Les Portées), exploitation partielle d'une surface d'environ 295 ares de pâturages extensifs.

### Cadastre du Pâquier

Bien-fonds n° 275 (Les Planches), exploitation partielle d'une surface d'environ 123 ares de pré de fauche.

*Dans le cadre de la succession familiale de l'exploitant actuel, un membre direct de ce dernier est candidat à la reprise du bail à ferme, et ce pour les deux parcelles.*

Les candidatures sont à adresser au service des bâtiments et énergie, rue de l'Épervier 6, 2053 Cernier ou à [gerance.val-de-ruz@ne.ch](mailto:gerance.val-de-ruz@ne.ch), **d'ici au 16 novembre 2024**.

Pour toutes questions, le service précité renseigne volontiers au 032 886 56 28.

## Conseil général

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le **lundi 28 octobre 2024 à 19h30** à La Rebatte à Chézard-Saint-Martin.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2024
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2024
4. Communications du président
5. Désignation de l'organe de révision pour le contrôle des comptes communaux 2024 à 2026
6. Plan général d'approvisionnement en eau de Val-de-Ruz (PGA)
7. Demande d'un crédit-cadre de CHF 14'000'000 HT sur cinq ans (2025-2029) pour la mise en œuvre des mesures du PGA
8. Demande d'un crédit-cadre de CHF 10'000'000 HT sur cinq ans (2025-2029) pour la mise en œuvre des mesures des PGEE Seyon amont & aval et l'entretien de la STEP des Quarres
9. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 370'000 pour la réfection de la route entre Chézard-Saint-Martin et Dombresson
10. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 500'000 pour un soutien financier de La Grange aux Concerts réparti sur cinq ans (2025-2029)
11. Recevabilité matérielle de l'initiative populaire communale «Corriger les lacunes des transports publics»
12. Rapport d'information relatif à l'acquisition du bien-fonds 2681 du cadastre de Cernier (Rue du Stand 16)
13. Motions et propositions
14. Résolutions, interpellations et questions
15. Communications du Conseil communal

## Forfait et Magic Pass

Le délai de commande pour les forfaits de ski et le Magic Pass court jusqu'au **31 octobre 2024**, date de validité des offres.

Les formulaires sont disponibles sur le site internet communal. Ils peuvent également être demandés au 032 886 56 33 ou à l'adresse [loisirs.val-de-ruz@ne.ch](mailto:loisirs.val-de-ruz@ne.ch).

## Offres d'emploi

La Commune met au concours des places d'apprentissage pour la rentrée scolaire 2025. Sont recherchés:

- 2 apprentis de commerce (F/H) de 1<sup>re</sup> année;
- 2 apprentis de commerce (F/H) en deux ans, pour porteur de maturité gymnasiale;
- 3 apprentis assistants socio-éducatifs (F/H) de 1<sup>re</sup> année;
- 1 apprenti forestier-bucheron (F/H) de 1<sup>re</sup> année.

Elle recherche également:

- 1 agent d'exploitation (F/H) à 100%, pour une entrée en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Lieu de travail: STEP des Quarres à Engollon;
- 1 éducateur de l'enfance en accueil parascolaire (F/H) à 65%, en CDD du 13 janvier au 16 mai 2025. Lieu de travail: Les Geneveys-sur-Coffrane et Vilars.

Les dossiers de candidature complets peuvent être envoyés par courrier électronique à l'adresse [rh.val-de-ruz@ne.ch](mailto:rh.val-de-ruz@ne.ch). Pour toute question, le service des ressources humaines renseigne volontiers au 032 886 56 31.

## PAYSAGE D'ALLÉES DU VAL-DE-RUZ

La Commune et le Parc Chasseral publient dans ces pages des photos illustrant l'évolution paysagère de différents lieux du Val-de-Ruz, un travail de suivi photographique réalisé dans le cadre de l'Observatoire du paysage. Cette série d'images célèbre l'obtention du Prix paysage de l'année 2022 pour les allées d'arbres.

Le service des ponts et chaussées est chargé de mettre en œuvre les mesures d'aménagements en faveur de la mobilité cyclable sur le réseau routier cantonal, en application de la loi sur la mobilité douce et du plan directeur cantonal de mobilité cyclable.

Avec la Commune, il mène aussi une politique active de gestion du patrimoine arboré dans le Val-de-Ruz. La route entre Vilars et Saules a ainsi bénéficié d'aménagements en 2019 avec l'élargissement de la route et l'aménagement d'une piste cyclable.

À cette occasion, 50 poiriers ont été plantés le long de la route par la Coopérative de la Bor en compensation de son élargissement. Cette intervention a une double fonction: renforcer la mobilité douce dans le Val-de-Ruz et valoriser le paysage.



24.03.2018



26.07.2018



28.03.2020

Réfection d'une route et plantation d'une allée d'arbres à Vilars  
(photos: Parc Chasseral)